

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 16 mai 2022**

**Délibération n° CP-2022-1436**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Déchets - Attribution d'une subvention à l'Atelier Soudé pour l'organisation du Grand R Festival -  
Signature de la convention - Edition 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**Rapporteur** : Madame Isabelle Petiot

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

**Absents excusés** : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

**Commission permanente du 16 mai 2022****Délibération n° CP-2022-1436**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Déchets - Attribution d'une subvention à l'Atelier Soudé pour l'organisation du Grand R Festival - Signature de la convention - Edition 2022

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon a décliné l'objectif national de réduction des déchets à travers son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) adopté par délibération du Conseil n° 2018-3257 du 10 décembre 2018. Ce programme vise une réduction de 31,9 kg par habitant de déchets ménagers et assimilés (DMA) hors gravats entre 2018 et 2024, soit en moyenne une réduction supplémentaire de 5 kg par habitant chaque année. Le plan d'action pluriannuel a retenu 21 actions réparties suivant 7 axes dont l'axe 6 donner une seconde vie aux produits destinés à l'abandon concerné par cette délibération.

Dans la mesure où le changement des modes de production et de consommation n'est pas du ressort de la Métropole seule, il est essentiel, pour déployer cette stratégie, de mobiliser les acteurs du territoire et de s'appuyer pour cela sur des relais divers.

Cette délibération propose de soutenir une initiative portée par des acteurs du territoire pour mobiliser des publics variés : entreprises artisanales, acheteurs publics, citoyens et futurs porteurs de projets d'économie circulaire.

**II - Historique associé à cet événement**

En 2018 et 2019, les premières éditions de l'évènement Faites RRRRR ! (Faites des déchets : faites-en des ressources), organisées par l'Atelier Soudé ont été soutenues par la Métropole, à hauteur de 13 000 € pour l'édition 2019 qui a réuni plus de 2 000 personnes.

Des ateliers de réparation et d'auto-construction, des conférences, des spectacles, la vente d'objets issus de l'artisanat étaient proposés ainsi qu'un espace ludique et éducatif pour les plus jeunes.

Cet évènement a permis d'attirer un public aussi bien novice qu'averti sur la question de la seconde vie des objets, participant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole en matière de prévention des déchets.

En 2020 et 2021, l'organisation de cet événement a été interrompue en raison de la crise sanitaire.

### III - L'édition 2022 de l'événement

Le R Festival est reprogrammé du 3 au 6 juin 2022 avec un niveau d'ambition plus élevé que pour les premières éditions : il devient le Grand R Festival.

Pendant 4 jours, seront organisés 12h de spectacles, 30h d'ateliers et 10h de concerts. Il cible principalement les habitants du 7ème arrondissement de Lyon et se déroulera au sein des tiers lieux Le Croiseur et de la Halle des Girondins.

Les ateliers de réparations participatives et de co-création porteront sur les différentes matières et matériaux tels que le textile, l'électronique, les vélos, le métal, le végétal, les jouets, les bijoux, les objets de décoration.

Il s'agit notamment de promouvoir le faire ensemble, la réappropriation des techniques (artisanat, réparation), la revalorisation des matières (et la valorisation humaine que cela implique). Des temps collectifs (ateliers, conférences) sont ainsi organisés tout au long de l'évènement.

Cette édition comporte aussi une journée à l'attention des professionnels et des acteurs concernés par cette thématique de la seconde vie des déchets afin de favoriser les connexions et l'échange des pratiques.

Le budget total associé à l'évènement est d'un montant de 20 120 € TTC, ce dernier incluant, notamment, les dépenses relatives aux animations, aux interventions et à la communication.

Dépenses		Recettes	
Actions	Montants (en €)	Source de financement	Montants (en €)
ateliers (hors MP)	1 500	MAIF	1 100
spectacles	9 000	Métropole	7 500
location technique	610	Lush	0
location Croiseur	800	concert SAM	1 470
visite guidée	500	concert DIM	1 050
Oiseaux de tapage	200	journée de soutien	1 000
concerts	3 160	commission bar Croiseur	1 500
communication	1 000	dons festivaliers	1 000
régie	400	vide atelier AS festival	500
Archipel	500	vente repas/boissons	5 000
achat nourriture	250		
boissons	1 000		
catering	1 000		
logement	200		
<b>Total TTC</b>	<b>20 120</b>	<b>Total TTC</b>	<b>20 120</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 € au profit de l'Atelier Soudé, dans le cadre de l'organisation du Grand R Festival.

Le versement de cette subvention sera encadré par une convention à conclure avec la structure bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Le Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 € au profit de l'Atelier Soudé, dans le cadre de l'organisation du Grand R Festival,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'atelier Soudé définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 7 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 6P25O2481.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-282436-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
---